

# SOUTIEN AUX EXPORTATIONS BIOALIMENTAIRES

Votre tremplin vers les marchés extérieurs

## Liste des dépenses admissibles et pièces justificatives requises dans le cadre du Soutien aux exportations bioalimentaires

En raison de la pandémie de COVID-19, certaines activités normalement admissibles à ce programme sont temporairement suspendues. Veuillez noter que les activités ou les dépenses en vert ne sont pas admissibles pour le premier appel de projets.

Activités admissibles	Dépenses admissibles	Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	Justificatifs lors de la réclamation
1. Embauche d'un spécialiste en développement des marchés hors Québec	Salaire de base sur 52 semaines continues d'un employé d'une entreprise québécoise ou d'une filiale à l'étranger qui appartient à plus de 50 % à une entreprise québécoise, sans les avantages sociaux. <b>Aide maximale de 30 000 \$.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organigramme de l'entreprise avant et après la création du poste</li> <li>Description détaillée du poste.</li> <li>Curriculum vitae (Possiblement dans une 2<sup>e</sup> étape)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bulletin de paie</li> </ul>
2. Élaboration d'un plan d'affaires international ou établissement d'un diagnostic à l'exportation	Honoraires du spécialiste externe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Preuve de paiement</li> <li>Plan d'affaires international</li> </ul>
3. Acquisition de connaissances en développement de marchés (accompagnement professionnel).	Honoraires de l'expert externe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Preuve de paiement</li> </ul>
4. Enregistrement de marques de commerce hors du Canada	Honoraires d'un agent de marques, y compris, le cas échéant, ses frais de déplacement et de séjour. Frais d'enregistrement de marque, le cas échéant. <b>Aide maximale de 10 000 \$.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> <li>Tableau détaillant le coût d'achat des marques commerce si celui est fait directement auprès de l'office de la propriété intellectuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Facture de l'office de la propriété intellectuelle, le cas échéant</li> <li>Preuves de paiement</li> </ul>
5. Stratégie de commercialisation et publicité en ligne	Honoraires de l'expert externe. Frais d'accès à une plateforme de vente en ligne sur laquelle les produits de l'entreprise ne sont pas encore offerts. <b>Aide maximale de 10 000\$ pour l'accès à une plateforme de vente en ligne et à la première année d'accès.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> <li>Tableau détaillant le coût prévu de l'accès à chaque plateforme de vente en ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Facture pour les frais de vente en ligne</li> <li>Facture pour l'achat de publicité en ligne ou de référencement Web</li> <li>Preuves de paiement</li> </ul>
6. Frais d'adhésion à une association québécoise de développement des marchés hors Québec.	Frais pour la première année d'adhésion.	N/A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture de l'adhésion</li> <li>Preuve de paiement</li> </ul>
7. Missions de prospection et autres déplacements hors Québec d'employés de l'entreprise.  Les déplacements peuvent notamment avoir pour but d'exposer ses produits ou services à un salon commercial, de visiter un salon commercial ou d'étudier un marché.	Déplacements et séjour hors Québec. Un déplacement correspond à un aller-retour à partir d'un lieu d'affaires de l'entreprise, peu importe la durée et les escales et un séjour doit être d'au moins 24 heures. Si un même déplacement comprend des escales dans plusieurs pays, ne sélectionnez que le pays le plus éloigné. Aide sous forme d'un montant forfaitaire selon la destination. <b>Maximum de 16 déplacements par année.</b>	N/A	<p><u>Pour chaque employé concerné :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Carte d'embarquement pour les transports en commun (avion, train, autobus) pour l'ensemble de l'itinéraire ou facture et preuve de paiement des billets d'avion</li> <li>Facture d'hébergement et preuve de paiement pour l'hébergement</li> </ul> <p><b>Note :</b> Si le déplacement n'a pas été fait en avion, d'autres factures doivent être fournies (billet de train, essence).</p>
8. Exposition à un salon commercial hors Québec.	Honoraire, y compris, le cas échéant, les dépenses de déplacement et de séjour de l'expert externe. Location et aménagement d'un espace d'exposition. Transport des marchandises exposées.  <b>Note :</b> Les dépenses de déplacement d'employés à un salon commercial se déroulant à l'extérieur du Québec doivent être soumises dans l'activité Missions de prospection et autres déplacements hors Québec d'employés de l'entreprise.	Si applicable : <ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture pour la location de l'espace d'exposition</li> <li>Facture pour des aménagements supplémentaires pour l'exposition</li> <li>Facture pour l'envoi et la manutention d'échantillons</li> <li>Preuves de paiement</li> </ul> <p><u>Si les services d'un expert externe ont été utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Preuve de paiement</li> </ul>

# SOUTIEN AUX EXPORTATIONS BIOALIMENTAIRES

Votre tremplin vers les marchés extérieurs

## Liste des dépenses admissibles et pièces justificatives requises dans le cadre du Soutien aux exportations bioalimentaires

En raison de la pandémie de COVID-19, certaines activités normalement admissibles à ce programme sont temporairement suspendues. Veuillez noter que les activités ou les dépenses en vert ne sont pas admissibles pour le premier appel de projets.

Activités admissibles	Dépenses admissibles	Documents à l'appui lors du dépôt de la demande	Justificatifs lors de la réclamation
9. Soutien à la prospection de clients ou de partenaires. - <b>Démonstration en magasins</b> - Publicité - Marchandisage	Honoraires du spécialiste externe. <b>Aide maximale de 25 000 \$ par an pour l'apport d'expertise au marchandisage.</b> <b>L'élément « Démonstration en magasins » n'est pas admissible pour le premier appel de projets.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Facture pour frais de publicité</li> <li>Preuves de paiement</li> </ul>
10. Recrutement d'un agent ou d'un distributeur.	Honoraires du spécialiste externe. <b>Aide maximale de 25 000 \$ par an.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Preuve de paiement</li> </ul>
11. Étude d'un marché étranger.	Honoraires du spécialiste externe. Dépenses pour des études de marché et l'accès à des bases de données. <b>Aide maximale de 25 000 \$ par an pour l'accès à des bases de données.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Facture pour l'accès à des bases de données</li> <li>Preuve de paiement</li> <li>Copie de l'étude de marché</li> </ul>
12. Adaptation ou conception d'outils promotionnels pour les marchés étrangers.	Honoraires du spécialiste externe. Coût des plaques d'impression seulement si inférieur à 1 000 \$ par unité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> <li>Soumission des coûts des plaques d'impression</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Preuve de paiement</li> <li>Copie du matériel promotionnel (étiquettes, emballages, autres)</li> </ul>
13. Accueil d'acheteurs ou de partenaires étrangers.	Déplacements et séjour au Québec d'acheteurs et de partenaires étrangers. Honoraires, y compris, le cas échéant, les frais de déplacement et de séjour du spécialiste externe. <b>Maximum de 150 \$ par jour pour les frais d'hébergement.</b> <b>Aide pour un maximum de trois acheteurs par visite.</b> Le demandeur doit assumer les dépenses.	<u>Si applicable :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Facture pour frais d'hébergement ou de déplacement des acheteurs ou partenaires étrangers</b></li> <li><b>Preuves de paiement</b></li> </ul> <u>Si applicable :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Facture du consultant, incluant le taux horaire</b></li> <li><b>Preuve de paiement</b></li> </ul>
14. Démarches en vue d'obtenir un contrat hors Québec par appel d'offres ou sur invitation.	Honoraires du spécialiste externe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Preuve de paiement</li> </ul>
15. Démarche relative à l'implantation d'un bureau, d'une filiale ou d'une coentreprise à l'étranger ou à l'acquisition d'une entreprise hors Québec, dans la mesure où ce projet aura des retombées économiques pour le Québec.	Honoraires du spécialiste externe. Frais pour la première année de location d'un bureau ou d'un local à l'extérieur du Québec.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offres de service des consultants</li> <li>Preuves de l'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facture du consultant, incluant le taux horaire</li> <li>Preuve de paiement</li> </ul> <u>Dans le cas d'une location :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Facture de la location</li> <li>Preuve de paiement</li> </ul>

Note 1 : Veuillez noter que toute offre de service, soumission, entente, contrat et correspondance relative à des frais de consultation et d'accompagnement doivent indiquer le tarif horaire du consultant.

Note 2 : Pour toutes les activités, il est possible que des compléments d'informations soient demandés lors de la réclamation afin de bien comprendre les dépenses présentées.